



Cour
Pénale
Internationale
International
Criminal
Court

Le Président
The President

Déclaration de

M. le juge Chile Eboe-Osuji
Président
Cour pénale internationale

**Assemblée générale des Nations Unies
Sommet de la paix Nelson Mandela**

24 septembre 2018
New York, États-Unis

Madame la Présidente,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

1. En tant que Président de la Cour pénale internationale, j'ai l'immense honneur de prendre part aux présentes réflexions, en revenant sur l'héritage laissé par Nelson Mandela dans la quête de la justice pour les victimes des crimes qui heurtent la conscience humaine.
2. Le Statut de Rome — le traité fondateur de la CPI — a été adopté il y a 20 ans, à la veille du 80^e anniversaire de Nelson Mandela. Dans un discours prononcé seulement deux semaines plus tôt, celui-ci témoignait de l'importance d'une cour pénale internationale permanente.
3. Il déclarait : « Nous nous sommes assurés que la CPI allait être une institution indépendante dotée des pouvoirs nécessaires. Notre continent a connu trop d'horreurs nées de l'inhumanité de l'homme envers l'homme. Qui sait, beaucoup de ces horreurs n'auraient sans doute pas été commises, ou l'auraient été à moindre échelle, si une cour pénale internationale fonctionnant efficacement avait existé. »
4. Ces mots résonnent aujourd'hui comme ils résonnaient il y a 20 ans. Ils sonnent tout aussi juste sur tous les continents, pas seulement sur celui dont était originaire Nelson Mandela.
5. La justice est intrinsèquement liée à la recherche d'une paix durable et au respect des droits et libertés de chacun.
6. La CPI souhaitée par Nelson Mandela est désormais une réalité. Nous devons tous la chérir.
7. Je remercie les États qui, dans toutes les régions, défendent vigoureusement la Cour. Ce faisant, ils sont — vous êtes — un formidable levier de l'engagement mondial à dire « plus jamais ça » face aux crimes atroces que la Cour a pour vocation de punir.

*

Madame la Présidente,

8. Avant de conclure, je voudrais rendre hommage à une autre icône de notre époque, Kofi Annan, qui nous a quittés au début du mois.
9. La CPI s'est jointe au reste du monde pour pleurer ce véritable géant dont l'œuvre, connue de tous, a très largement contribué à la promotion de la paix et de la justice.
10. La CPI fera toujours partie de l'héritage laissé par Kofi Annan. En tant que Secrétaire général de l'ONU au moment de sa création, il a apporté à la Cour un soutien essentiel.
11. Jusqu'à sa mort, Kofi Annan est resté le plus éminent défenseur de la CPI, dont il a dit qu'elle constituait « un énorme progrès sur la voie de l'universalisation de la législation en matière de droits de l'homme et de la primauté du droit ».
12. C'est désormais à nous de poursuivre sur cette voie. Je peux vous assurer que la Cour pénale internationale continuera de jouer son rôle.

[fin]